

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2014

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le vingt juin deux mil quatorze, à 9 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, sous la présidence, en l'absence de Monsieur Luc JOUSSE, Maire, de Monsieur Jean Paul OLLIVIER, Premier Adjoint.

PRESENTS

Ludivine BRACA SOLER, Jean Christophe MILLIOT, Joëlle NEVEUX, Thierry CALVET, Nicole LOTITO, Francesco LIO, Michelle LETOT, André COURTIL Claude ICHARD, Colette ANGLADE, Jean Pierre LECHENE, Florent VILLANOVA, Michel TING, Philippe LEFEVRE, René CORGNOLO, Sylvie SERGE CABITEN, Stéphanie SEMSIOGLU, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Anissa NAAMANE, Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI, Joël PASQUETTE, Jacky GROS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Luc JOUSSE	a donné pouvoir à	Jean Paul OLLIVIER
Annie CABASSE-LAROCHE	a donné pouvoir à	Jacky GROS
Valérie MICHAU	a donné pouvoir à	Jean Christophe MILLIOT
Dominique MAZIER BRIAL	a donné pouvoir à	Michel TING
Arnaud PLASSE	a donné pouvoir à	Jean CAYRON

ABSENTS

Sébastien PERRIN
Paul HEIM

La séance est ouverte à 9 heures 30 par Monsieur Jean Paul OLLIVIER, Premier Adjoint.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Sylvie SERGE CABITEN, conseillère municipale, est élue « secrétaire de séance ».

VOTE : UNANIMITE (31 voix POUR)

1 ELECTIONS SENATORIALES 2014 – DESIGNATION DES DELEGUES SUPPLEANTS

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales :

- 1 *Mickaël PALHIER*
- 2 *Martine DE GIRARD VIEU*
- 3 *Antonius JACOBS*
- 4 *Raymonde DUMOND*
- 5 *Julien LUCHINI*
- 6 *Martine DEAL ANTHOINE*
- 7 *Jean Daniel VAILLANT*
- 8 *Jean Claude LAUTIER*
- 9 *Etiennette MERLIN*

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	31
Bulletins blancs ou nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	30
Majorité absolue :	16

VOTE : Liste « Poursuivons ensemble » 22 voix POUR
Liste « RBM Roquebrune/Argens » 8 voix POUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 53.

*AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 20 juin 2014.

Le Maire,
Luc JOUSSE